

1971

Quarante-cinq années de défense du cadre de vie des Sénartais
Siège social et courrier au 14 rue de la Fontaine
77240 CESSON

2016

M Léon Le BARZ, Président, 41 rue de Vaux La Reine 77380 COMBS LA VILLE
M Raymond BEVEN, Vice Président, Trésorier, 14 rue de la Fontaine 77240 CESSON Tél. : 0673828042

Site INTERNET : www.ade-senartetenvirons.com

Courriel : adems.mv@wanadoo.fr

Rapport d'activité 2016

Sommaire

1. Le nouvel *E.P.C.I "Grand Paris Sud – Seine-Essonne-Sénart" (GPS-SES)*
 - 1.1 Rappel relatif à la création de ce nouvel *E.P.C.I*
 - 1.2 Création d'un *Collectif associatif* dénommé *GPS Éco-Citoyen (GPSE)*
 - 1.3 Actions du *Collectif GPS Éco-Citoyen (GPSE)*
2. Des avions au-dessus de nos têtes ?
 - 2.1 Nouveau couloir aérien au départ d'Orly par vent d'est
 - 2.2 Réunion de la *Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Villaroche*
3. Enquêtes publiques
 - 3.1 Demande présentée en janvier 2016 par le *Promoteur Percier Réalisation Développement (P.R.D)*
 - 3.2 Opération *Windsor* à Savigny-le-Temple
 - 3.2.1 Rappel de la genèse de l'opération
 - 3.2.2 Actions des associations membres de *SC 21*
 - 3.3 *PROLOGIS PARK MOISSY II "Les Chevrons"* à Moissy-Cramayel
4. *Commission de Suivi des Sites Seveso de Sénart (C.S.S)*
 - 4.1 *Air Liquide-France Industrie (ALFI)*
 - 4.2 *Kuehne-Nagel Logistics*
 - 4.3 *XPO Logistics*
 - 4.4 *PROLOGIS PARK MOISSY II "Les Chevrons"*
5. Les *Commissions Consultatives des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L)*
 - 5.1 La *C.C.S.P.L* de *GPS-SES*
 - 5.2 La *C.C.S.P.L* de Savigny-le-Temple
6. Questions diverses
 - 6.1 Nettoyage de printemps
 - 6.2 Programme de rénovation urbaine à Moissy-Cramayel
 - 6.3 *L'École de Pêche de Savigny-le-Temple*
 - 6.4 Réunion publique de concertation relative à l'*Agenda 21 savignien*.
 - 6.5 Colloque associatif à Combs-la-Ville

1. Le nouvel *E.P.C.I "Grand Paris Sud – Seine-Essonne-Sénart" (GPS-SES)*

1.1 Rappel relatif à la création de ce nouvel *E.P.C.I*

Le 1^{er} janvier 2016, les nouveaux *Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I)* sont entrés en vigueur. En ce qui concerne le quart sud-est, l'*Agglomération de Sénart* fait partie de la Communauté d'Agglomération géante (plus de 337 000 habitants) dite *Grand Paris Sud/Seine-Essonne-Sénart (GPS-SES)*.

Son *Conseil Communautaire* est composé de 76 membres, tous issus des Conseils municipaux des 24 communes regroupées au sein de G.P.S-S.E.S. Il se réunit une fois par mois.

Trente-cinq d'entre eux composent le *Bureau Communautaire* qui est l'exécutif de *GPS-SES* et qui comprend UN *Président* (M. Francis CHOUAT, maire d'Évry), QUINZE *vice-présidents* et DIX-NEUF *Conseillers délégués*. Les quarante et un autres membres sont appelés *Conseillers communautaires*.

1.2 Création d'un *Collectif associatif* dénommé *GPS Éco-Citoyen*

Le J 21.01.2016, des représentants des quatre associations sénartaises regroupées au sein de *SC 21*, à savoir l'*A.D.E*, l'*ADIR*, l'*ARNASSEN* et *D.D.N.A*, ont rencontré à Épinay-sur-Orge plusieurs représentants d'associations essonniennes, membres d'*Essonne Nature Environnement*. Un accord a été trouvé :

- sur le fait qu'il convenait de s'organiser pour approcher les futurs responsables de *GPS-SES*, donc de créer un Collectif associatif dont le titre, après discussion a été choisi : **Grand Paris Sud Éco-Citoyen (G.P.S.E)** ;
- sur le fait que ce *Collectif* se devait, dans un premier temps, d'exister dans le nouveau paysage de la nouvelle organisation territoriale par la publication d'un communiqué de presse – préparé par le Président de l'*ADIR* -, dans les journaux locaux du 77 et du 91 ;
- sur la nécessité de sélectionner des thèmes de réflexion à l'échelon de l'E.P.C.I - en dépassant l'échelon des communes -, ces thèmes étant ceux que l'on retrouve dans le *SCot* (Transports, urbanisation, agriculture, aérodrome de Villaroche, etc.).

1.3 Actions du Collectif *GPS Éco-Citoyen* (GPSE)

À notre avis, les actions de *G.P.S.E* ne sauraient être attribuées plus particulièrement à l'une ou à l'autre des huit associations composant le *Collectif*. Elles sont le fruit de l'engagement de tous, des réflexions et des analyses conduites lors des réunions (6 depuis la création du *Collectif*), d'un travail en commun, *l'A.D.E* prenant sa modeste part dans la mesure de ses possibilités en moyens humains.

Trois points forts sont à retenir (les décisions ayant toutes été prises à l'unanimité) :

- un communiqué de presse en date du 16 mars 2016 ;
- rencontre, en mai 2016, avec M. BISSON 1^{er} Vice-président du *Conseil Communautaire* au cours de laquelle ont été débattues : la gouvernance de *GPS-SES* et la place de la démocratie, l'élaboration du *Projet de Territoire*, et la politique de *Développement Durable* à adopter ;
- participation à l'élaboration du *Projet de Territoire* porté par le *Conseil Communautaire* : Un courrier a été adressé le 29.11. 2016 au Président CHOUAT et au 1^{er} vice-président BISSON :
 - pour insister sur les atouts et les faiblesses de notre territoire ;
 - pour présenter les observations du *Collectif* (absence de diagnostic, nécessité d'une plus grande implication des 24 communes pour une bonne cohérence globale, et d'un développement fondé sur les caractéristiques du territoire local, avant de répondre aux *Contrats d'Intérêt National* et aux *Opérations d'Intérêt National* ;
 - pour réclamer une démarche de Développement Durable dans tous les aspects économiques, sociaux et environnementaux ;
 - pour la mise en œuvre d'une gouvernance citoyenne.

REMARQUE : Concernant le *Projet de Territoire*, chaque association a pu présenter sa propre contribution. *L'A.D.E* a construit la sienne sur le besoin de ralentir le rythme de l'urbanisation tant que les infrastructures routières et ferroviaires ne permettront pas d'assurer une mobilité économe en temps et en énergie.

2. Des avions au-dessus de nos têtes ?

2.1 Nouveau couloir aérien au départ d'Orly par vent d'est

La *Direction Générale de l'Aviation Civile (D.G.A.C)* a proposé à la *Commission Consultative de l'Environnement (C.C.E)* d'Orly réunie le 16 juin 2016 la modification des trajectoires de vols au départ d'Orly par vent d'est, soutenue en cela par plusieurs associations. La mise en service de ce nouveau couloir conduirait à l'augmentation des survols de Sénart par des avions se dirigeant vers l'ouest et vers le nord.

Dès le 13 septembre, le *Conseil Communautaire* de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à l'unanimité des 24 communes que compte le territoire intercommunal, a voté une motion de rejet de cette proposition faite sans aucune concertation ni information des populations.

Le Conseil municipal de Moissy-Cramayel a adopté une délibération dans le même sens.

De son côté *l'A.D.E* a, sans obtenir de réponse, écrit à la *D.G.A.C* (avec copies à *l'ACNUSA* et aux maires des huit communes de l'ex-Sénart 77) pour dénoncer ce projet et demander à toutes fins utiles :

- le tracé de la nouvelle trajectoire tel qu'il est prévu et qui devra être reporté sur un fond de carte lisible où il sera possible de distinguer les noms des communes survolées ;
- les dispersions possibles par rapport à l'axe principal ;
- les altitudes de survol envisagées et l'installation nécessaire de *Volumes de Protection Environnementale (V.P.E)* qui permettraient de contrôler si les pilotes respectent ces altitudes ;
- les types et le nombre des aéronefs susceptibles d'emprunter ce nouveau couloir.

Toutes ces interventions ont conduit le Secrétaire d'État aux Transports à renoncer **pour l'instant** au projet de la *D.G.A.C*. Il a annoncé qu'un nouveau calendrier serait établi pour définir et adopter de nouvelles hypothèses de trajectoires, autres que le seul projet de la *D.G.A.C*. Donc : **VIGILANCE !**

2.2 Réunion de la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Villaroche

La Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Villaroche (C.C.E) a été **enfin** réunie le 27 septembre 2016 à la préfecture.

Le Directeur du SYMPAV,

- a présenté le bilan de l'activité de l'aérodrome, bilan qui présente un accroissement du trafic de 15 300 mouvements/an (décollages ou atterrissages) en 2012 à **24 000 mouvements/an en 2015**. Cet accroissement n'est pas dû à l'aviation d'affaire rendue possible grâce à l'ouverture de l'aérodrome à la *Circulation Aérienne Publique* puisque seulement 160 vols d'affaire ont été enregistrés pendant les neuf premiers mois de 2016 alors que l'objectif à terme est de 1 000 par an, soit 2 à 3 vols/jour ;
- a indiqué la mise en place d'une nouvelle organisation du Service de sécurité incendie qui sera géré par une entreprise privée ;
- a bien précisé que l'aérodrome avait un rôle à jouer pour développer l'Aviation Civile dans le sud de Paris.

Familles rurales de Voisenon (association de riverains de l'aérodrome), l'*A.D.E* et la fédération « Nature Environnement 77 » ont longuement interrogé le Directeur du SYMPAV et la *D.G.A.C.* Retenons qu'en dépit du fait que l'aérodrome est classé en « catégorie C » c'est-à-dire qu'il est destiné au grand tourisme, aux services à courte distance, à certains services à moyenne distance, et même à des services à longue distance qui comportent des étapes courtes au départ, nous n'avons rien à craindre !! : les vols de nuit sont interdits ; il n'y aura ni fret, ni délestage d'Orly en raison de l'absence de services techniques spécifiques, ni hélicoptères car *Villaroche* est trop éloigné de l'héliport d'Issy-les-Moulineaux pour être une alternative économique viable. N'empêche que les hélicoptères d'Issy-les-Moulineaux devront être accueillis ailleurs. Mais où ? De toute façon, le dépôt de plaintes est possible sur environnement.idf@aviation-civile.gouv.fr Il ne reste qu'à être **VIGILANT**.

La prochaine réunion de la *C.C.E* est prévue en septembre 2017

3. Enquêtes publiques

3.1 En janvier 2016, le promoteur *Percier Réalisation Développement (P.R.D)* a présenté une demande pour être autorisé à exploiter un entrepôt de stockage de matières combustibles et inflammables dans la ZAC du *Parc de l'A5* situé sur le territoire des communes de Moissy-Cramayel et de Réau.

Après deux consultations du dossier, les remarques et questions préparées par la Section Locale de Moissy-Cramayel, ont été consignées dans le registre d'enquête. Elles ont porté :

- sur la logistique d'excellence (Où est cette logistique prônée dans le *C.D.T* alors que la taille du bâtiment (62 000 m²) ne correspond pas à la taille moyenne d'un entrepôt nouvelle génération, et que les emplois n'ont rien d'innovant (manutentionnaires, caristes et préparateurs de commandes.) ;
- sur le Développement Durable (quelle certification du bâtiment : HQE ?, *Building Research Establishment Environmental Assessment Method (BREEAM)* ?, normes BBC ? ; quelles gestions des déchets ? quels types de chauffage ? embranchement fer ou non ?) ;
- sur la sécurité du bâtiment (Quel entretien et contrôles humains des très nombreux systèmes automatiques ? Absence d'écrans thermiques sur les façades nord et sud.) ;
- sur la mise en sécurité du site (Un simple grillage de 2m pour empêcher toute intrusion ; quelle surveillance des entrées de camions rue Denis Papin ? ; quelle surveillance de nuit ?) ;
- sur le manque total d'information quant aux aspects financiers de l'opération ;
- sur le rejet des eaux pluviales vers le ru de Balory (!) ; sur le fait que la nécessaire modification du PLU à Réau n'avait pas encore eu lieu ; sur un nouvel accroissement de la circulation routière ; sur la souhaitable installation de nichoirs et celle de refuges pour insectes.

En conclusion, nous avons indiqué que le projet présenté faisait entièrement partie de l'ancienne génération d'entrepôts et ne comprenait aucun caractère innovant pouvant répondre aux soucis actuels en matière économique, sociale et environnementale. Il s'inscrivait dans le passé sauf peut-être en ce qui concernait la végétalisation du site. Comment donner un Avis Favorable ?

M. le Commissaire enquêteur, vu le *MÉMOIRE en RÉPONSE* à lui adressé par *P.R.D*, et compte tenu de son analyse du dossier, a conclu que «les observations émanant notamment de deux associations (ndlr : l'*A.D.E* et l'*ADIR*) sont parfois fondées sur une réflexion ou une demande d'information, ou résultent parfois de confusions notamment sur la notion de «seveso » qui n'est pas pertinente ici, ou parfois sur des affirmations erronées » (ndlr : merci pour elles !) a émis un **AVIS FAVORABLE** .

3.2 Opération Windsor à Savigny-le-Temple

3.2.1 Rappel de la genèse de l'opération

Cette opération a été prévue à Savigny-le-Temple sur l'ancien site du *Piston Français*, cette entreprise (Voir son importance sur Google) ayant dû s'agrandir en fonction de nouveaux contrats avec Boeing et Dassault, et s'installer près de *Kuehne-Nagel Logistics*.

Propriétaire du terrain, *Le Piston Français* s'est tourné vers le promoteur immobilier WINDSOR pour la construction de 178 logements pouvant accueillir 450 personnes.

Une Enquête publique, à laquelle l'*A.D.E* n'a pas été en mesure de participer, s'est déroulée du 17 septembre au 9 octobre 2015.

3.2.2 Actions des associations membres de SC 21

Les quatre associations membres de *SC 21* (*A.D.E*, *ADIR*, *ARNASSEN* et *D.D.N.A*) ont chacune adressé un courrier particulier à Mme Marie-Line PICHERY, maire de Savigny-le-Temple.

Ainsi, M. BÉVEN, pour l'*A.D.E*, a adressé un courrier le 07.02.2016 pour demander comment vont pouvoir s'intégrer les nouveaux flux de véhicules dans la circulation et leur stationnement ; s'il est envisagé de renforcer le réseau de bus pour accueillir les nouveaux habitants ; l'étude et l'évaluation de l'impact de l'imperméabilisation des sols ; si le réseau d'écoulement des eaux usées (EU) sera suffisant quand on se souvient de la pollution de l'Étang du Follet ; l'intégration architecturale du nouvel ensemble dans le Bourg ancien.

Suite à ce courrier, l'*A.D.E*, représentée par M. BÉVEN, a été reçue à l'Hôtel de Ville de Savigny-le-Temple le vendredi 11 mars 2016.

Lors de cette rencontre, Mme Marie-Line PICHERY et M. Daniel COATTRIEUX ont précisé que les *Bâtiments de France* avaient limité la hauteur des constructions à 16 m ; autorisé les toits en zinc sous certaines conditions qui restent à préciser (!), et demandé que la clocher de l'église reste visible à partir de la route de Corbeil.

Par ailleurs la commune prévoit d'adapter la circulation devant l'école Sidonie Talabot ; de terminer les pistes cyclables en direction de la gare de Cesson ; de faire étudier les réseaux d'eaux pluviales et usées par un organisme indépendant de Sénart.

Il ne reste plus qu'à rester vigilant pour vérifier si les engagements seront bien suivis d'effet.

3.3 PROLOGIS PARK MOISSY II " Les Chevrons" à Moissy-Cramayel :

Deux Enquêtes publiques conjointes ont été ouvertes en mai 2016, toutes deux concernant un entrepôt dénommé «Bâtiment DC2B», la première relative à sa construction, la seconde à son exploitation pour le stockage de matières combustibles. La Section locale de Moissy-Réau-Lieusaint a demandé aux deux commissaires enquêteurs désignés d'organiser une réunion citoyenne afin d'informer les habitants. Aucune réponse, ce qui est parfaitement incorrect.

4. Commission de Suivi des Sites Seveso de Sénart (C.S.S).

Cette Commission a été réunie le 16 juin 2016, MM. BÉVEN et LE GUERN ayant siégé au titre de l'*A.D.E*. Les trois exploitants des sites classés Seveso Seuil Haut à Sénart, à savoir *Air Liquide-France Industrie (ALFI)*, *Kuehne-Nagel Logistics* et *XPOLogistics* (une multinationale américaine qui a racheté *Norbert Dentressangle Logistics*) ont présenté leur bilan annuel 2015.

En réunion, les débats ont surtout été animés par M. J-F DUPONT président de l'*ADIR*, lequel a obtenu que *PROLOGIS PARK MOISSY II " Les Chevrons" à Moissy-Cramayel* soit ajouté à l'ordre du jour.

REM. Nous nous inspirons ci-dessous du compte rendu préparé par l'*ADIR*.

Pour le compte rendu officiel : consulter le site de l'*A.D.E*.

4.1 Air Liquide-France Industrie (ALFI)

Les installations datant de plus de 30 ans, des travaux de maintenance sont en cours.

Une révision de l'*Étude De Danger (E.D.D)* est également en cours.

Dans le cadre du *Plan Particulier d'Intervention (P.P.I)*, un exercice pour organiser les secours dès qu'un accident dépasse le périmètre du site s'est déroulé en septembre 2015, mais **virtuellement** puisqu'il s'agit seulement de vérifier la bonne coordination des intervenants (pompiers, police, commune, etc.). Les riverains et les associations ne sont pas informés et une demande a été présentée pour pallier ce manque.

4.2 Kuehne-Nagel Logistics

Quatre non conformités ont été traitées depuis octobre 2015.

Le *Plan Particulier d'Intervention (P.P.I)* sera modifié, avec Enquête publique préalable, en fonction des résultats de l'*Étude De Danger (E.D.D)*. Or cette *E.D.D*, ouverte en février 2014, est toujours en cours. De son côté l'*Inspection des sites classés* réfute la possibilité d'un déversement accidentel de

produits toxiques dans les milieux aquatiques, un tel déversement ne pouvant, selon elle, avoir lieu qu'en cas peu probable de l'incendie simultané de DEUX cellules.

4.3 XPO Logistics (ex-Norbert Dentressangle Logistics)

Le site a fait l'objet de deux mises en demeures préfectorales l'une en novembre 2015 et l'autre en février 2016 (en cours d'instruction)

Deux incidents particuliers : la chute d'une palette tombée d'un rack avec déversement de produit ; détérioration de l'encadrement d'une porte coupe-feu par un chariot circulant avec les fourches relevées.

Compte tenu de la nouvelle nomenclature de la *Directive Seveso 3*, le site pourrait redevenir Seveso Seuil Bas.

4.4 PROLOGIS PARK MOISSY II " Les Chevrons"

Les trois bâtiments Seveso Seuil Bas sont considérés comme des sites indépendants, et ne sauraient constituer un ensemble Seveso Seuil Haut (À voir !!!)

Le premier bâtiment accueille le client *ACTION*. L'Inspection des Sites Classés accepte qu'il y ait trois niveaux d'intervenants : *PROLOGIS*, le propriétaire du site ; *ACTION*, le client qui stocke ses marchandises, et *ID Logistics* qui gère les stocks. Les associations voient là un facteur aggravant de risque.

5. Les Commissions Consultatives des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L)

5.1 La C.C.S.P.L de GPS-SES

La C.C.S.P.L de GPS-SES a été réunie le Ma 11.10.2016 à l'*Hôtel de l'Agglomération* à Lieusaint. MM. ESCOFFIER, LE GUERN et BÉVEN ont représenté l'*A.D.E.*

L'ordre du jour, signé par le Président Francis CHOUAT, a été modifié quant à l'ordre de présentation des rapports, sans aucune incidence. Tous les délégataires iront jusqu'à la fin de leur contrat (en 2021 ou 2022) et les nouveaux contrats devront être localisés au plus près des besoins. Les rapports présentés ont traité des activités 2015.

➤ Signification des sigles ou acronymes utilisés :

E.P.C.I → Établissement Public de Coopération Intercommunale

CAECE → Communauté d'Agglomération Évry Centre Essonne

CALE → Communauté d'Agglomération les Lacs de l'Essonne

SYMSEVAS → Syndicat Mixte de Sénart Val de Seine

5.1.1 La collecte et l'élimination des déchets des ex-*E.P.C.I* formant la Communauté d'Agglomération *G.P.S-S.E.S.*

Nous retenons qu'un travail d'élaboration de la nouvelle politique publique d'élimination et de valorisation des déchets devra être engagé, et que les particuliers doivent utiliser impérativement la déchèterie rattachée à leur ville.

5.1.2 Le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement des ex-*CAECE*, *CALE*, *CA Sénart 91*, *CA Sénart 77* et *SYMSEVAS*.

Nous retenons que le service d'eau potable est repris en gestion par *GPS-SES* pour 15 communes, et celui de l'assainissement pour 19 communes, dont à chaque fois toutes les communes de l'ex-*Sénart 77*, communes dans lesquelles la télé relève est déployée. Concernant l'assainissement, nous retenons que les eaux usées sont dirigées vers les stations d'épuration d'Évry ou de Boissettes en fonction des bassins versants, et que c'est la casse survenue sur le *Poste de Relèvement 19 (PR 19)* qui a fait que les eaux usées du bassin versant sud de Sénart, ont finalement entraîné une forte mortalité piscicole dans l'étang du Follet. Des études ont dû être lancées en 2016 pour fiabiliser le système de collecte des eaux usées.

5.1.3 L'assainissement des ex- *CAECE*, *CA Sénart 91*, *CA Sénart 77* et *SYMSEVAS*. (R.A.S)

5.1.4 Présentation des rapports annuels des délégataires « eau potable » de la commune de Grigny membre de l'ex-*CALE*, et de l'ex-*CA de Sénart 77*.

Notons la dette énorme envers *Suez* de cinq millions d'impayés pour l'eau sur Grigny !!!

5.1.5 La délégation de service public des parcs de stationnement de l'ex-*CAECE*.

L'auditoire a été très réduit (!) pour écouter le rapport d'activité d'*INDIGO* (ex-Vinci) présenté en fin de réunion.

5.2 La C.C.S.P.L de Savigny-le-Temple

Elle a été réunie le 14 septembre 2016, la réunion prévue le 9 septembre ayant été reportée, faute de quorum. L'ordre du jour a été le suivant :

5.2.1 Rappel et adoption de la réunion du mois de septembre 2015 ;

5.2.2 Examen du rapport établi pour l'année 2015 par le délégataire de Service Public relativement à

l'Espace Prévert Animation (art L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriale – Annexe n° 2) ;

5.2.3 Examen du rapport établi pour l'année 2015 par la *Société Nouveau Marché de France*, délégataire de Service Public relativement au Marché Communal et Alimentaire (art L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriale – Annexe n° 3) ;

5.2.4 Examen du rapport établi par le Titulaire du Contrat de Partenariat Public Privé relatif à l'éclairage public pour l'année 2015 (art L.1414-14 et R 1414-8 du Code Général des Collectivités Territoriale – Annexe n° 4).

6. Questions diverses

6.1 Nettoyage de printemps

Au titre de l'*A.D.E.*, M. BÉVEN a participé, le Sa 02 avril 2016 à Seine Port, et le Sa 09 avril 2016 à Savigny-le-Temple avec les élèves de *l'École de pêche* (Cf. ci-dessous 6.3)

6.2 Programme de rénovation urbaine à Moissy-Cramayel

Cette *rénovation urbaine*, concernant le quartier de Lugny et le Centre ville à Moissy-Cramayel, se déroulera sur une période d'une dizaine d'années. Il s'agira de réaliser des travaux de réhabilitation mais aussi de réfléchir aux pratiques mises en œuvre jusqu'à présent, et d'innover en matière d'aménagement urbain et d'animation. En vue de prendre en compte l'expertise d'usage des habitants, ainsi que l'avis des élus et des partenaires de la commune, trois *ateliers participatifs* ont été respectivement organisés en avril, mai et juin, ainsi qu'un "Diagnostic en marchant" le 08 juillet. Invités MM. ESCOFFIER et LE GUERN ont représenté l'*A.D.E.*, comme ils l'ont fait le Me 07 décembre dernier lors de la présentation des propositions faites par le Bureau d'Étude en charge.

Par ailleurs, l'Agglomération *G.P.S-S.E.S* a mis en place un outil de participation numérique, (*CARTICIPE*) destiné à recueillir les avis des usagers des secteurs de Moissy-Cramayel et Savigny-le-Temple inclus dans le projet de rénovation urbaine. M. LE GUERN a participé à une session de formation destinée à maîtriser l'utilisation de *CARTICIPE*.

6.3 L'École de Pêche de Savigny-le-Temple

Le Comité de Direction a décidé de verser 250 € à *l'École de Pêche de Savigny-le-Temple* - dont M. BÉVEN est membre du bureau depuis sept ans en qualité d'accompagnateur des enfants, de conseiller en informatique et en communication - pour l'achat de gilets de sauvetage qui devraient permettre l'agrémentation en cours de l'École et son appartenance à l'*AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique)* sous l'intitulé *Atelier de Pêche Nature de Savigny-le-Temple*. Jusqu'à présent l'École organise des journées de pêche pour les enfants et adultes handicapés, éduque au respect du poisson et de la nature, et ses quinze élèves (Cf. ci-dessus 6.1) participent aux nettoyages de printemps annuels. Les gilets ont été officiellement remis en public le 21 mai 2016 en présence de quatre représentants de l'*A.D.E.*

Cet *Atelier Pêche Nature* est maintenant agréé officiellement depuis septembre 2016.

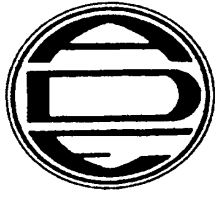
6.4 Réunion publique de concertation relative à l'Agenda 21 savignien.

La Section locale de Savigny-le-Temple a participé à cette réunion tenue le 06 novembre, notant une participation restreinte (une dizaine de personnes y compris les élus), et précisant que les débats ont tourné autour de la consommation durable et locale, la construction de bâtiments économes en énergie, la réduction des déchets, l'installation de récupérateurs d'eau comme ceux que possède la ville de Savigny-le-Temple.

6.5 Colloque associatif à Combs -la-Ville le Sa 09 avril 2016 de 09 h 30 à 11 h 30 dans la salle du Conseil

Souhaitant soutenir et accompagner les associations de la commune, la municipalité a créé un *Service Animation Vie Locale et Associative* et acquis un logiciel de gestion des bases de données associatives. Outre la coordination des animations locales, la gestion des salles municipales et des expositions, les missions du *Service Animation Vie Locale et Associative* sont d'offrir un pôle de ressources aux associations, de favoriser et faciliter les relations avec les associations et de leur apporter les outils nécessaires à leur gestion et à la réalisation de leurs projets.

M. LE GUERN a représenté l'*A.D.E.*



ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE SENART ET ENVIRONS
N° SIREN : 539195065, SIRET : 53919506500013. Association Loi de 1901 N°W772000495, agréée depuis 1984

1971

Quarante-cinq années de défense du cadre de vie des Sénartais
Siège social et courrier : 14 rue de la Fontaine
77240 CESSON

2016

M. Léon Le BARZ, Président, 41 rue Vaux La Reine 77380 COMBS LA VILLE
M. Raymond BEVEN, Vice Président, Trésorier, 14 rue de la Fontaine 77240 CESSON Tél. : 0673828042
M. Dominique BISSONNIER, Secrétaire général, 3 rue Raymond Eglin 77176 SAVIGNY LE TEMPLE
M. Christian LE GUERN, Secrétaire adjoint, 188 rue de Réau 77550 MOISSY CRAMAYEL
M. André ESCOFFIER, 12 rue Anatole France 77550 MOISSY CRAMAYEL
M Giuseppe CANGEMI, 5 rue Villedon 77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Site INTERNET : www.ade-senartetenvirons.com

Mail : adems.mv@wanadoo.fr

RAPPORT MORAL 2016

L'A.D.E a 45 ans, un bel âge pour une modeste association de défense de l'environnement qui est toujours restée à l'écart des débats politiques et partisans.

Ses fondateurs se sont lancés contre le projet défendu par la *Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I)* de Melun visant à porter à 75 000 mouvements /an le trafic aérien sur l'aérodrome de *Melun Villaroche*. Il s'agissait de s'opposer à cette aberration consistant à développer un aérodrome aux portes d'une ville nouvelle qui se voulait une « Ville Verte à la Campagne ». Toute la population dépendant du *Melun Sénart* de l'époque s'est évidemment sentie concernée et a soutenu nos actions, comme elle l'a toujours fait, qu'il se soit agi de lutter contre la création de communes dortoirs, contre le survol par les avions d'Orly – on se souvient des manifestations à Paris –, pour le respect des terres agricoles saccagées par une urbanisation galopante, contre les premiers entrepôts, que l'on n'appelait pas encore logistiques, qui allaient se multiplier et devenir de taille XXL pour reprendre une expression maintenant courante.

Et puis *Melun Sénart* est devenu le *San de Sénart 77* lui-même devenu l'*Agglomération de Sénart*, une "Agglo" qui (nous) restait suffisamment proche même si sa gestion s'éloignait de plus en plus des résidents avec le recours à des cabinets d'Étude, présentant des projets difficilement amendables. C'est dans ce contexte que quatre associations sénartaises (*A.D.E, ADIR, ARNASSEN et D.D.N.A*) ont fondé *Sénart Citoyen 21 (SC 21)*

Et à présent, que se passe-t-il avec la nouvelle organisation territoriale qui a été véritablement imposée sans débats, sans aucune consultation et même au mépris des arguments de ceux qui s'y opposaient

On en arrive au gigantisme de *G.P.S-S.E.S* (337 000 habitants, 24 communes, un Conseil Communautaire de 76 membres, une répartition des lieux de décision entre Courcouronnes et Lieusaint. Pour rester au contact du terrain qui leur échappait, les responsables associatifs ont fondé *Grand Paris Sud Éco-Citoyen (G.P.S.E)* regroupant les quatre associations ci-dessus de *SC 21* et quatre associations essonniennes.

Que devient l'A.D.E en tant que telle dans ce grand chambardement ?

Les membres du Comité de Direction ne sont plus que SIX, pas toujours suffisamment présents ou actifs compte tenu de leur âge, de leurs obligations professionnelles ou de leurs contraintes familiales. Et la relève tant espérée depuis des années ne vient pas, alors que les dossiers sont de plus en plus nombreux, lourds et volumineux (le Grand Stade de Rugby, l'aménagement du Cirque de l'Essonne, le Parc de l'A5, la menace toujours renouvelée d'un accroissement du trafic sur l'aérodrome de Villaroche). Chacun le comprendra : plus le

territoire est vaste et peuplé plus les réunions sont nombreuses, nécessitant des déplacements à travers la Communauté d'Agglomérations *G.P.S-S.E.S.*

Dans ce contexte complexifié, nos adhérents -dont l'effectif est malgré tout en baisse au fil des ans - restent néanmoins en nombre suffisamment important pour que l'*A.D.E* soit respectée et tenue pour une interlocutrice valable. Leur fidélité nous va droit au cœur. Sans leur confiance, que nous espérons n'avoir jamais trahie, nous n'aurions pas pu continuer.

Il nous faut néanmoins absolument élargir notre audience. Nous avons régulièrement tenté - mais sans succès- de trouver de nouvelles bonnes volontés qui auraient pu devenir des animateurs au sein du Comité de Direction, redonner entrain et enthousiasme aux "anciens", et même prendre des postes à responsabilité.

Ce rapport moral ne cherche, Madame, Monsieur, qu'à vous informer de la situation, et nous allons le diffuser le plus largement possible pour qu'il atteigne le plus grand nombre de personnes.

Pour votre part, nous vous proposons de faire quelques photocopies de ce Rapport moral et de les communiquer à vos proches, à vos contacts, à des voisins, à des amis, qui à leur tour feront des photocopies, etc., etc., selon le procédé bien connu et efficace de la « boule de neige ».

Les SIX membres du Comité de Direction de l'*A.D.E* ne souhaitent en aucune façon la fin de l'Association. Ils ont seulement besoin d'une relève, persuadés qu'il existe, dans les huit communes de son ressort, une dizaine de personnes soucieuses de sauvegarder leur cadre de vie et leur environnement, capables de prendre les rênes de notre estimable et honorable association, qui dispose d'une trésorerie solide et saine, d'une organisation qui a fait ses preuves au cours du temps. Merci de votre attention.

Pour que le progrès n'oublie pas l'Homme
Pour que le progrès n'oublie pas la Vie



ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE SENART ET ENVIRONS
 N° SIREN : 539195065, SIRET : 53919506500013. Association Loi de 1901 N°W772000495, agréée depuis 1984

1971

Quarante-cinq années de défense du cadre de vie des Sénartais
Siège social et courrier : 14 rue de la Fontaine
77240 CESSON

2016

M. Léon Le BARZ, Président, 41 rue Vaux La Reine 77380 COMBS LA VILLE
 M. Raymond BEVEN, Vice Président, Trésorier, 14 rue de la Fontaine 77240 CESSON Tél. : 0673828042
 M. Dominique BISSONNIER, Secrétaire général, 3 rue Raymond Eglin 77176 SAVIGNY LE TEMPLE
 M. Christian LE GUERN, Secrétaire adjoint, 188 rue de Réau 77550 MOISSY CRAMAYEL
 Site INTERNET : www.ade-senartenvirons.com Mail : adems.mv@wanadoo.fr

rapport financier 2015/2016 au		30/11/2016
dernière mise à jour le		30/11/2016
Montant des cotisations pour une adhésion ménage,	14,00 €	
pour une adhésion simple,	11,00 €	
Le nombre d'adhérents est de :	102 /109 en 2015	
sur Melun-Villaroche (communes proches)	9 /09 en 2015	
sur Sénart	93 /100 en 2015	

Rapport financier ADE Melun-Villaroche 2015/2016			
	Euros	Francs	Euros
Recettes sur CC	0,00 €	6559,57	1 000,00 €
Dépenses sur CC			
Compte inactif		6559,57	1 000,00 €
Virement sur compte Sénart et Environs			

Intérêts placement 2015 Capitalisés	77,84 €		
Solde exercice 2015/2016	-1 000,00 €		
ACTIF		PASSIF	
Compte courant au 30/11/15	1 865,22		
Placement sur livret épargne au 30/11/15	8 696,68		
Banque	865,22 €	Report solde antérieur 2014/2015	69 281,52 10 561,90 €
Caisse	0,00 €	Solde exercice 2015/2016	-1 000,00 €
Épargne	8 774,52 €	Intérêts capitalisés 2015	77,84 €
		Caisse	0,00 €
Total Actif	9 639,74 €	Total Passif	63 232,55 9 639,74 €

Rapport financier ADE Sénart et Environs 2015/2016			
	Euros	Francs	Euros
Recettes sur CC	1 968,50 €	8071,68	1 230,52 €
Dépenses sur CC			
Cotisations adhérents Sénart (93)	767,00		
Cotisations adhérents Villaroche (9)	67,00		
		217,50 €	
		220,00 €	
		103,20 €	
		663,89	101,21 €
			250,00 €
		473,60	72,20 €
		649,40	99,00 €
		137,03	20,89 €
		332,50	50,69 €
Dons	134,50 €	39,36	6,00 €
		332,50	50,69 €
Virement de CC Villaroche	1 000,00	256,74	39,14 €

Intérêts placement 2015 Capitalisés	93,03 €		
Solde exercice 2015/2016	737,98 €		
ACTIF		PASSIF	
Compte courant au 30/11/15	1 797,72 €		
Épargne au 06/05/2015	10 186,01 €		
Banque	2 535,70 €	Report solde antérieur 2014/2015	78 608,12 11 983,73 €
Épargne au 01/01/2016	10 279,04 €		
Caisse	0,00 €	retrait livret épargne vers CC	
		Intérêts placement 2015 Capitalisés	93,03 €
		Solde exercice 2015/2016	4 840,83 737,98 €
Total Actif	12 814,74 €	Total Passif	84 059,18 12 814,74 €



ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE SENART ET ENVIRONS
N° SIREN : 539195065, SIRET : 53919506500013. Association Loi de 1901 N°W772000495, agréée depuis 1984

1971

Quarante-cinq années de défense du cadre de vie des Sénartais
Siège social et courrier : 14 rue de la Fontaine
77240 CESSON

2016

M. Léon Le BARZ, Président, 41 rue Vaux La Reine 77380 COMBS LA VILLE
M. Raymond BEVEN, Vice Président, Trésorier, 14 rue de la Fontaine 77240 CESSON Tél. : 0673828042
M. Dominique BISSONNIER, Secrétaire général, 3 rue Raymond Eglin 77176 SAVIGNY LE TEMPLE
M. Christian LE GUERN, Secrétaire adjoint, 188 rue de Réau 77550 MOISSY CRAMAYEL
Site INTERNET : www.ade-senartetenvirons.com Mail : adems.mv@wanadoo.fr

Prévision 2016 / 2017 ADE Melun-Villaroche

	Euros	Dépenses	Euros
Recettes	0,00		500,00

Compte inactif

virement sur compte Sénart 500,00

Solde exercice 2015/2016 -500,00

Prévision 2016 / 2017 ADE Sénart et Environs

	Euros	Dépenses	Euros
Recettes	1420,00		1278,20
Cotisations adhérents Sénart	700,00	Affranchissements	250,00
Cotisations adhérents Villaroche	67,00	Cotisations versées aux associations partenaires	220,00
Intérêts placements	93,00	Secrétariat - Photocopies	100,00
Dons	60,00	Papeterie informatique	150,00
		Déplacement	
		frais AG 2015 2016	30,00
		INTERNET	99,00
		Assurances	107,00
Virement du compte Villaroche	500,00	Abt ReP S et M	72,20
		Dons Associations partenaires	250,00

Solde exercice 2016/2017 141,80

Cesson, le 30/11/2016
Le trésorier général
M BEVEN

Le Président
M LE BARZ